



## 20 ans vers l'émergence d'un nouveau pôle de développement économique en Afrique

Dans le cadre des festivités commémoratives des 20 ans d'application du Traité de l'OHADA, le Centre de Recherche et de Documentation Multimédia - CREDO, organise, sous la coordination des Institutions de l'OHADA (Secrétariat Permanent, Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature, Cour Commune de Justice et d'Arbitrage) une manifestation internationale baptisée « LA SEMAINE DE L'OHADA AU CAMEROUN ». Celle-ci se tiendra du 22 au 26 octobre 2013 au Palais des Congrès de Yaoundé. Le thème central des travaux est : « OHADA : 20 ans vers l'émergence d'un nouveau pôle de développement économique en Afrique », car le droit issu de l'OHADA est bien un instrument juridique au service de la croissance économique et de la performance des entreprises.

### Contexte et justification

La circonstance de la mondialisation au début des années 90 a considérablement influencé la création de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Il fallait, pour les pays concernés, s'unir pour réagir ou résister. La volonté politique des pères fondateurs de l'OHADA est sans équivoque : édicter des règles

modernes, uniformes à l'espace OHADA, attractives sur le plan économique et propices aux investissements tant étrangers que nationaux. L'OHADA est ainsi conçue comme un outil à la fois au service de la performance des entreprises et de l'émergence d'un vaste marché sol idement bâti sur le socle de la sécurité juridique. C'est bien ces deux finalités qui se manifestent dans l'attractivité économique et la sécurité juridique du droit OHADA qui sous-tendent l'organisation d'un espace d'échanges entre les acteurs économiques et les experts en charge de la formulation du droit applicable dans l'espace OHADA. La philosophie de ces activités couplées est de mettre en contexte la dynamique du rapport entre le droit et l'économie en questionnant l'efficacité du droit OHADA du point de vue des acteurs économiques et des professionnels du droit réunis dans le cadre du Forum économique de l'OHADA d'une part et, d'autre part, de formuler des pistes de solutions appropriés dans le cadre de la manifestation scientifique.

### But de la semaine de l'OHADA

Mettre en relief l'importance du droit OHADA dans la création des richesses et la croissance économique au service de l'entreprise.

### Objectifs généraux de la semaine de l'OHADA (Forum économique et colloque)

- Offrir des opportunités de financements et de partenariats économiques et commerciaux aux acteurs économiques
- Consolider et renforcer le pont établi par le droit OHADA entre les entreprises et les acteurs clés de l'environnement des affaires que sont l'Etat (à travers les Ministères techniques et sectoriels), les Partenaires techniques et financiers, les Groupements patronaux, les Chambres consulaires, les Institutions partenaires de promotion et de développement des investissements (Agence de Promotion des Investissements, CARPA, Société Nationale des Investissements, CFCE, Investment Climate Facilitation, etc.) pour une meilleure appréciation du niveau de pénétration et d'appropriation du droit OHADA dans les Etats parties
- Evaluer les résultats atteints en 20 ans et poser le cas échéant les bases nouvelles nécessaires à l'équilibre entre exigences de croissance, compétitivité économique et impératif de sécurité juridique des entreprises dans l'espace OHADA. ■

### Pr Dorothé C. SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA «La gestion améliorée des litiges relatifs aux affaires, dans un espace géographique élargi est réelle»

L'OHADA est née, s'est installée au Cameroun et a grandi sans heurt dans le cocon de Yaoundé. Nous pouvons donc contempler aujourd'hui notre croissance sous la bienveillante ombre tutélaire des autorités et du peuple camerounais. Le temps des institutions, on le sait bien, n'est pas celui des êtres humains. On recourt à une institution précisément pour transcender l'échelle de la vie humaine. Il s'ensuit que la vénération de l'âge d'une institution emprunte, par définition, sa mesure à des durées de vie incomparables à celle de l'homme.

De ce point de vue, les 20 ans de l'OHADA que nous comptons célébrer devraient en bonne règle, être relativisés.

Tout de même, il importe de souligner, à cette occasion, que grâce au système ainsi mis avec l'OHADA, qui permet la sauvegarde des moyens de production, nos dix sept Etats membres ont pu en très peu de temps gérer des outils plus certains pour des acteurs industriels et commerciaux. L'encadrement adéquat des engagements de ceux-ci, ainsi que la gestion améliorée des litiges relatifs aux affaires, dans un espace géographique élargi sont réels.

Mieux encore, nous pouvons relever avec certitude, que ce dispositif a largement produit les

effets attendus. Aujourd'hui, notre situation économique est bien différente de celle que nous connaissions en Octobre 1993 au moment de la création de l'OHADA.

Ainsi, en dépit des soubresauts de l'économie mondiale et des secousses politiques qui nous ont récemment hantés et ou nous hantent encore, les économies de nos pays démontrent une croissance moyenne vigoureuse et très encourageante. Les études les plus autorisées ont montré que les pays africains ont atteint, en 2011, un taux de croissance moyen positif de 2,7%. Sur la décennie écoulée, ce taux se situait entre 5 et 6%. La Guinée Equatoriale, membre fondateur de l'OHADA a réalisée, en 2007 un taux mémorable de croissance de son PIB de 21,5% ! L'Afrique est désormais de mieux en mieux intégrée dans l'économie mondiale et, pour la première fois dans son histoire, notre continent se place après l'Asie pour son dynamisme économique. En plus de cela, les perspectives nous sont très favorables.

Ces résultats ont été obtenus en dépit de la crise de la dette qui a entraîné un resserrement des politiques des pays industrialisés quant à leurs importations et l'aide au développement. On observe que l'Afrique est devenue une destination de confiance pour l'investissement direct étran-



Pr Dorothé C. SOSSA  
LL.M., LL.D. (Ottawa)  
Agréé des Facultés de Droit  
Professeur titulaire de droit privé  
Ancien Ministre, Doyen honoraire, Avocat  
Secrétaire Permanent de l'OHADA

ger. Nous constituons incontestablement, désormais, le pôle de développement attendu par nos chefs. Ces progrès, nous les devons pour une bonne part à l'OHADA. Nous les devons, disons-le également à l'ensemble des acteurs du projet OHADA dont nos enseignants, chercheurs et praticiens du droit et de la comptabilité des entreprises. Nous les devons tout spécialement aux acteurs du Cameroun dont la contribution est majeure. Nous sommes attentifs ici, au Secrétariat Permanent, à tous les efforts qui se font dans ce cadre et qui grandissent chaque jours plus la juste idée de nos Chefs d'Etat de favoriser l'intégration et l'évolution économique de nos pays par le droit.